

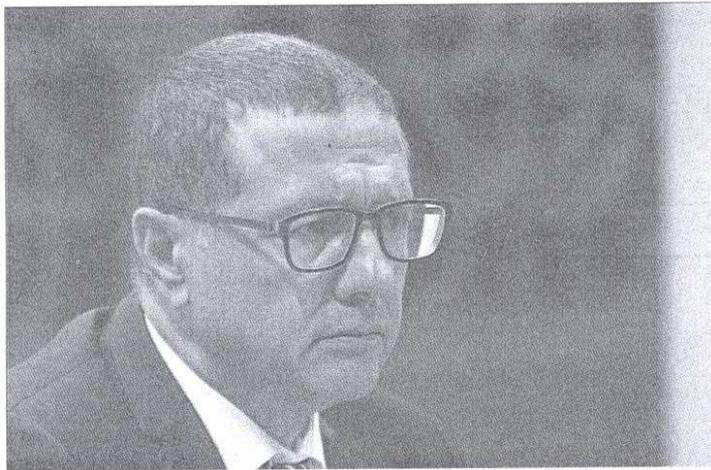
# Budget: Les amendements phares de la majorité

- Une vingtaine dont les plus importants concernent la fiscalité

- La commission des finances démarre l'examen ce soir

- Le scénario du rejet du budget comme l'an dernier est sur les tablettes

LES Conseillers avaient jusqu'à hier pour déposer les amendements au projet de budget pour 2015. La commission des finances devra les examiner aujourd'hui après les questions orales. Les parlementaires de la majorité ont coordonné leur travail



*La hantise de Mohamed Boussaid est de voir son projet de budget 2015 rejeté au niveau de la commission des finances et en plénière de la Chambre des Conseillers comme l'année dernière. Ce scénario peut se reproduire, sachant que le gouvernement y est minoritaire. Même si la Chambre des représentants a la prééminence, cette épreuve reste un véritable camouflet politique (Ph. Bziouat)*

avec les deux ministres des Finances et les directeurs centraux du département. Par la suite, Mohamed Boussaid a rencontré l'opposition. Visiblement, le ministre des Finances multiplie les contacts avec l'opposition pour border les digues. Il a encore en mémoire le camouflet de l'année dernière lorsque son premier projet de budget a été rejeté par la commission des finances et par la plénière de la Chambre des Conseillers. Mais Mohamed Boussaid n'a pu sauver sa loi de Finances qu'à la faveur de la prééminence de la Chambre des représentants où le gouvernement dispose d'une majorité confortable. Cette fois-ci, les partis de l'opposition ne veulent pas refaire la même «erreur politique» que la dernière fois. Ils ont adopté leurs amendements pour venir par la suite voter contre la loi de Finances au niveau de la commission et en plénière de la Chambre des Conseillers. Cette fois-ci, certains mettent la pression sur Mohamed Boussaid pour que le gouvernement accepte leurs amendements. «C'est le prix à payer pour ne pas faire tomber la loi de Finances», rappelle un conseiller. En tout cas, deux scénarii sont envisagés. Le premier: si l'opposition refuse le projet comme l'année dernière, le gouvernement viendra à la Chambre des représentants pour la deuxième lecture avec tous les amendements acceptés en commission et en plénière. De même, les amendements refusés par la commission seront reprogrammés en plénière.

Le deuxième scénario table sur une opposition qui ne votera le projet que

si ses amendements sont acceptés par le gouvernement. Qu'importe, on sera fixé d'ici demain. Pour l'heure, la majorité a déposé une vingtaine d'amendements. Le plus en vue porte sur l'application de la TVA de 10% sur les opérations de crédit à la construction et destiné au logement social. Cette disposition devra entrer en vigueur pour les crédits contractés à partir du 1er janvier prochain. «Le but est de faire payer les banques», note un autre conseiller de la majorité. Pour les auteurs de cet amendement, il s'agit de faciliter la mise en œuvre du taux de 10% aux opérations de crédit contracté par les promoteurs immobiliers dans le cadre des programmes sociaux. Il y a lieu de préciser que cette suppression de l'exonération n'aura aucun effet ni sur le prix d'acquisition du logement social qui est déjà fixé par la loi à 250.000 DH, ni sur les promoteurs immobiliers qui bénéficient du droit à déduction de la TVA ayant grevé leurs charges d'exploitation. Le logement social bénéficie d'importants avantages fiscaux comme notamment la restitution de la TVA et l'exonération de l'IS, des droits d'enregistrement sur l'acquisition des terrains.

## Réaliser l'équité fiscale

Un autre amendement se rapporte au droit de déduction de la TVA pour l'importation des produits utilisés par les bateaux de pêche. Cela s'étend également aux appareils de navigation et dans la pêche en haute mer utilisés pour la localisation des poissons. Pour les professionnels, cette taxation de 20%, apportée par la loi de Finances 2014, a impacté négativement le secteur, qui ne récupère pas la TVA. D'autant qu'elle ne rapporte pas beaucoup d'argent aux caisses de l'Etat, dit un autre parlementaire. Pour lui, «au contraire, elle a encouragé le recours à la contrebande». Il semble que le gouvernement pourrait accepter, à titre d'expérimentation, une solution intermédiaire à hauteur de 10% au lieu de 20%.

De même, la majorité a apporté un amendement relatif à l'impôt sur le revenu appliqué aux retraites. Ainsi, pour déterminer le revenu net imposable en IR pour les pensions et les recettes imposables, elle propose de réduire de manière forfaitaire de 55% le montant global des retraites inférieur à 168.000

(Suite en page 4)



# Budget: Les amendements phares de la majorité

(Suite de la page 2)



DH et 40% celui supérieur à 168.001 DH. L'objectif de cet amendement est de réaliser l'équité fiscale dans la mesure où la méthode de calcul des déductions se traduit par l'application de 40% pour les pensions dépassant 168.000 DH. Par conséquent, cette catégorie ne profite pas de la déduction de 55%. Seules les personnes dont la pension ne dépasse pas ce plafond bénéficient de la déduction.

Toujours sur le registre de l'IR sur les retraites, la majorité propose une exonération de 50% pour les pensions des indépendants comme les pharmaciens et les médecins. Cet amendement a de fortes chances d'être rejeté.

Un amendement est relatif aux pénalités dues suite au dépôt ou le dépôt tardif des déclarations du bilan imposable, des plus-values, du revenu global et de la TPI. Aujourd'hui, elles sont fixées à 15%. Les partis de la majorité proposent un barème progressif en

fonction de la durée de la notification de l'administration fiscale. Ainsi, les contribuables devront payer 5% lors du premier mois, 10% le deuxième mois

### Taxe sur le sable

LE débat sur la taxe sur le sable refait surface. La majorité veut la supprimer, via un amendement qui va réveiller une ancienne querelle sourde entre le ministre de l'Economie et des Finances et son collègue de l'Equipement et du Transport. L'année dernière, cela s'est concrétisé par un cafouillage au niveau du projet de loi de Finances 2014. En effet, cette taxe supprimée est réapparue dans la dernière mouture du texte déposée au Parlement. Et pour cause, Aziz Rebbah veut la conserver jusqu'à l'adoption de la réforme des carrières alors que le ministre des Finances, Mohamed Boussaid, n'est pas convaincu de sa rentabilité. Elle encourage le noir et sape l'équité fiscale. □

et 15% pour le troisième mois. C'est la troisième fois que cet amendement est présenté devant la commission des finances sans succès. Les modalités de notification sont également dans le collimateur. Ainsi, elle se fait à l'adresse

indiquée de la personne imposable dans ses contrats ou correspondances adressées à l'inspecteur des impôts du lieu d'activité soit par lettre recommandée,

avec accusé de réception, soit par des agents assermentés de la direction des impôts ou par des agents du greffier ou par voie administrative. L'amendement vise à limiter les notifications aux greffiers et huissiers de justice.

Par ailleurs, les groupes de la majorité proposent de réduire la période d'exonération de la taxe de profit immobilier (TPI) sur la vente du logement principal, actuellement de 6 ans, à 4 ans. L'objectif est de redynamiser le marché immobilier, aujourd'hui en stagnation. Les auteurs justifient ce changement par la situation de la classe moyenne, obligée d'attendre 6 ans pour vendre son logement principal et déménager vers un autre meilleur. Ils

veulent également augmenter à 17,5% les droits d'importation pour certains produits électriques. C'est le cas des isolateurs de la haute tension, taxés à hauteur de 2,5% pour les pièces entières et 32% lorsque ces pièces sont décomposées. Ces produits, importés par les commerçants, risquent de renforcer le déficit commercial, affirment les promoteurs de cet amendement. Pour eux, la hausse des droits d'importation pourrait aider les entreprises industrielles à garantir la continuité de leur production destinée au marché national et développer leurs exportations en direction des marchés prometteurs comme ceux du continent africain. Ce qui ne manquera pas d'améliorer la performance de la balance commerciale.

De même, le Fonds de développement de l'industrie et des investissements, doté de 3 milliards de DH immédiatement avant d'atteindre 20 milliards à long terme, n'est pas en reste. Les partis de la majorité proposent de fixer, par voie réglementaire, la manière de le répartir sur les régions, en fonction de la nature des investissements. L'objectif est d'arriver à une répartition équitable au niveau spatial et sectoriel. □

Mohamed CHAOUI